

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse
Plan de services en français**

2012-2013

31 mars 2012

Table des matières

1. Message de la sous-ministre	3
2. Planification pour atteindre l'excellence dans l'offre de services en français	4
3. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)	4
4. Inventaire des services en français	5
5. Progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs spécifiques en 2011-2012	6
6. Plan de services en français 2012-2013	14
7. Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone	17
8. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone	17

Message de la sous-ministre

C'est avec plaisir que je présente, au nom du ministère de la Justice, notre plan annuel de services en français pour 2012-2013, qui contient les priorités pour l'année qui vient et qui décrit les progrès réalisés au cours de la dernière année.

L'année dernière, nous avons augmenté la quantité de matériel en français sur notre site Web, nous avons embauché plus de personnel bilingue et nous avons continué d'offrir aux employés la possibilité d'accroître leurs habiletés en suivant des cours de français et des cours de terminologie juridique en français. À la fin de l'année, l'examen du site Web du ministère de la Justice a confirmé que 40 p. 100 du site Web était maintenant en français, notamment l'information relative au Bureau du curateur public, aux Services aux victimes et au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

Nous avons aussi traduit des documents juridiques, notamment les règles de procédure civile avec l'aide et l'approbation de la magistrature. Les règles de procédure civile en français sont maintenant affichés sur les sites Web de tous les tribunaux tout comme la version officielle en anglais.

Au cours de l'année qui vient, nous allons continuer de travailler avec le personnel pour faire en sorte que notre système juridique réponde aux besoins des Acadiens, des francophones et des francophiles de la Nouvelle-Écosse.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour étudier notre plan et à nous faire part de vos commentaires. Nous remercions notre personnel et nos partenaires de leurs efforts pour la mise en œuvre du plan pour tous les Néo-Écossais.

La sous-ministre,

Judith Ferguson

1. Planification pour atteindre l'excellence dans l'offre de services en français

Conformément aux objectifs de la *Loi sur les services en français* de la Nouvelle-Écosse et de son règlement, tous les ministères du gouvernement doivent élaborer et publier annuellement un plan de services en français à la fois en français et en anglais.

Conformément au règlement, le présent plan décrit :

- les services en français offerts par le Ministère;
- les buts et les objectifs pour améliorer la prestation de services en français et les mesures précises que le Ministère prendra pour les atteindre en 2012-2013. Il est important de souligner qu'en établissant ses buts et ses objectifs, le Ministère accorde la priorité aux régions géographiques qui, selon les données démographiques, ont la plus forte concentration d'Acadiens et de francophones, soit Yarmouth, Digby, Halifax, Dartmouth et Port Hawkesbury, tout en offrant des services en français à tous les Néo-Écossais;
- les progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs établis pour 2011-2012.

Bien que le Service des poursuites publiques (SPP) et l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ils sont inclus dans notre plan de services en français annuel. Par conséquent, le plan comprend également :

- les services en français offerts par le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique;
- les buts et les objectifs pour améliorer les services en français et les mesures précises que le SPP et l'Aide juridique prendront pour les réaliser en 2012-2013;
- les progrès réalisés par rapport aux buts et aux objectifs établis pour 2011-2012.

2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)

Selon l'article 12 du *Règlement sur les services en français*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite reçue en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit mis au courant que les services sont offerts en français et en anglais.

Les divisions qui ont le plus de contacts avec le public sont celles des Services judiciaires et des Services correctionnels. Les employés de ces deux divisions ont reçu comme instructions de transmettre les demandes orales ou écrites reçues en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance sera transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

Lorsque des renseignements ayant trait à la sécurité publique, à la santé ou à la sécurité sont transmis oralement ou par écrit, le Bureau de gestion des urgences veille à ce que l'information soit disponible en français et en anglais sur son site Web. Cela comprend entre autres les déclarations d'un état d'urgence, les annonces publiques sur une situation d'urgence potentielle ou actuelle, les annonces publiques sur la préparation en cas d'urgence et les annonces publiques sur les programmes d'aide après une situation d'urgence.

D'autres divisions font appel à des employés qui participent à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Service des poursuites publiques

Au Service des poursuites publiques, il y a une personne qui participe à la campagne *Bonjour!* et qui a accepté de répondre aux demandes en français de la part du public, conformément à l'approche recommandée par cette campagne. Les autres membres du personnel du SPP qui offrent des services en français sont les procureurs. Leurs obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530 du *Code criminel*. Au besoin, nous avons recours aux services de membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français.

Aide juridique

L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service pour donner gratuitement et immédiatement, 24 heures par jour, des conseils juridiques aux personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent de travailler en français au service de consultation téléphonique en tant qu'avocats de service. L'Aide juridique compte quelques employés qui peuvent converser en français. Quand un accusé veut subir son procès en français et qu'il répond aux critères pour recevoir de l'aide juridique, l'Aide juridique veille à retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province.

3. Inventaire des services en français

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice et le Service des poursuites publiques.

Les Services judiciaires offrent les services suivants en français :

- les audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- les services d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- les services d'interprétation au tribunal de la famille pour certaines questions familiales;
- la participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- les services de traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s'il y a lieu;
- la traduction de documents imprimés et en ligne dans certains domaines.

Les Services correctionnels offrent les services suivants en français :

- les rapports présentenciels;
- la supervision des détenus en français à certains endroits.

Le Bureau de gestion des urgences (BGU) offre les services suivants en français :

- en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des services en français 24 heures par jour, 7 sept jours par semaine aux personnes qui composent le 9-1-1.

Le Service de technologie de l'information offre les services suivants en français :

- l'assistance aux clients au sein du Ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand on juge que les activités du Ministère l'exigent.

Le Service des poursuites publiques offre les services suivants en français :

- tous les services en français exigés par le *Code criminel*;
- des instances judiciaires non comprises dans l'article 530 du *Code criminel*;
- des exposés en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

4. Rapport de reddition de comptes sur les services en français pour 2011-2012

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour 2011-2012, de même que sur les mesures qui ont été prises et les activités qui ont été menées pour atteindre ces buts et ces objectifs.

Objectif 1 : Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Pour renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration à l'appui de la *Loi sur les services en français*, le ministère de la Justice s'était engagé à ce qui suit :

- appuyer les Affaires acadiennes;
- appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures spécifiques en 2011-2012 :

Le ministère de la Justice devait :

- continuer de mettre en œuvre l'entente sur la *Loi sur les contraventions*;
- continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* et de la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale);
- veiller à ce qu'il y ait un juge, un sténographe judiciaire, un procureur et un interprète francophones lors des audiences conformément à l'article 530 du *Code criminel* et à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale);
- faire en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et le comité des coordonnateurs des Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- appuyer les Affaires acadiennes en mettant en œuvre la campagne *Bonjour!* au ministère de la Justice et en fournissant des affiches, des cartes et des dépliants *Bonjour!* à ses bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- faire la promotion du programme des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;
- explorer avec le gouvernement fédéral ainsi que Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité d'instaurer un programme de constat d'infraction de stationnement bilingue;
- rédiger la version définitive du mandat du conseil consultatif sur les services en français de la division des Services judiciaires.

L'Aide juridique devait :

- appuyer la prestation de services en français;

- appuyer les Affaires acadiennes en mettant en œuvre la campagne *Bonjour!* au ministère de la Justice et en fournissant des affiches, des cartes et des dépliants *Bonjour!* à ses bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- veiller à ce qu'un membre de la haute direction siège au comité consultatif ministériel sur les services en français et qu'il rende compte des mesures à prendre au directeur général;
- faire rapport annuellement des progrès à la coordonnatrice des services en français;
- informer le personnel et les avocats de l'obligation de fournir des services en français;
- passer régulièrement en revue les politiques sur les services en français et continuer d'en élaborer;
- afficher l'information sur les services en français sur le site Web.

Le Service des poursuites publiques devait :

- mettre en œuvre la directive sur les communications;
- appuyer les Affaires acadiennes en mettant en œuvre la campagne *Bonjour!* et en fournissant des affiches, des cartes et des dépliants *Bonjour!* à ses bureaux partout en Nouvelle-Écosse.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2011-2012

Le ministère de la Justice

Conformément avec l'article 530 du *Code criminel* et les exigences de l'entente sur la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale), le ministère de la Justice a participé à l'évaluation de la mise en œuvre des exigences relatives aux langues officielles en vertu du fond de la *Loi sur les contraventions* et a favorisé l'offre de services en français dans les tribunaux en faisant en sorte qu'il y ait des juges, des sténographes judiciaires, des procureurs de la Couronne et des interprètes pour les procès.

b) Afin d'échanger de l'information, la coordonnatrice :

- a rencontré les Affaires acadiennes une fois par mois;
- a rencontré l'AJEFNE et le comité consultatif ministériel sur les services en français tous les trois mois;
- a rencontré le comité consultatif sur les services en français de la division trois fois durant l'année;
- a rencontré le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

La coordonnatrice des services en français

- a appuyé les Affaires acadiennes en fournissant aux Services judiciaires, aux Services correctionnels et aux bureaux du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires des affiches, des cartes et des brochures du programme *Bonjour!* pour qu'ils les affichent dans leurs bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- a exploré avec le gouvernement fédéral la possibilité d'instaurer un programme de constat d'infraction de stationnement bilingue. Le gouvernement fédéral a décidé de mettre le projet de côté pour l'instant en attendant le résultat d'autres initiatives en cours actuellement;
- a géré le budget et les dépenses, et a préparé et présenté le rapport financier de la Nouvelle-Écosse pour 2011-2012 conformément aux exigences de l'entente sur la *Loi sur les contraventions*;
- a rédigé la version définitive du mandat du conseil consultatif sur les services en français de la division des Services judiciaires.

L'Aide juridique

- a appuyé les Affaires acadiennes en mettant en œuvre la campagne *Bonjour!* et en fournissant des affiches, des cartes et des dépliants *Bonjour!* à ses bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- a veillé à ce qu'un membre de la haute direction ou son représentant continue de siéger au comité consultatif ministériel sur les services en français et qu'il rende compte des mesures à prendre au directeur général;
- a dressé une liste d'avocats et de membres du personnel qui ont suivi des cours de français;
- a réinstauré un programme selon lequel un avis est envoyé à chaque bureau pour l'informer de la possibilité de tenir des procès en français;
- a fait la promotion de l'atout que représente la connaissance du français lors de l'embauche d'avocats et de personnel de soutien;
- a révisé régulièrement les politiques sur les services en français et a continué à en élaborer;
- a fait traduire son site Web;
- a fourni des services en français aux personnes qui ont demandé un procès en français au tribunal de la famille et dans les cours pénales.

Le Service des poursuites publiques

- a désigné un membre de la haute direction pour siéger au comité consultatif sur les services en français du ministère de la Justice;
- a appuyé les Affaires acadiennes en fournissant des affiches, des cartes et des brochures du programme *Bonjour!* à leurs bureaux partout en Nouvelle-Écosse;
- a fait traduire le contenu de son site Web.

Objectif 2 : Consulter la communauté et planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Mesures spécifiques en 2011-2012 :

Le ministère de la Justice devait :

- poursuivre les consultations avec les intervenants, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour explorer les secteurs où plus de services pouvaient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- continuer de déterminer quels textes imprimés pouvaient être traduits en français et dans quel ordre de priorité; et de faire des recommandations à cet égard, et continuer de consulter la FANE pour veiller à ce que les textes choisis soient utiles à la communauté acadienne et francophone. L'accent devait être mis sur le contenu pertinent au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, aux services correctionnels et aux services d'aide aux victimes. Les Services d'aide aux victimes devaient faire imprimer la carte de renvoi en français pour que les agents de police puissent la remettre aux clients francophones;
- continuer d'augmenter le contenu bilingue du site Web et de consulter les intervenants et le Ministère pour veiller à ce que les secteurs du site Web considérés comme prioritaires soient utiles à la communauté acadienne et francophone;
- travailler en collaboration avec l'AJEFNE pour offrir en français le programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone;

- explorer avec l'AJEFNE et les Affaires acadiennes la possibilité d'accepter des testaments en français sans en demander la traduction en anglais;
- embaucher des employés bilingues quand des postes désignés bilingues étaient à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- préparer le rapport de reddition de comptes sur les services en français pour 2011-2012;
- préparer et mettre en application le plan de services en français 2012-2013.

Certaines divisions au sein du Ministère devaient entreprendre des initiatives précises.

- Les services juridiques devaient continuer à augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi le personnel juridique et de soutien, était en mesure d'offrir aux clients des services en français.
- La Division de la sécurité publique devait indiquer dans les offres d'emploi que le bilinguisme (français, anglais) constituait un atout pour un poste au Bureau provincial des armes à feu.
- Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (MEP) devait indiquer dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constituait un atout.
- Les Services d'aide aux victimes devaient annoncer un poste désigné bilingue dans la Municipalité régionale d'Halifax.
- Les Services judiciaires devaient :
 - terminer la traduction des règles de la Cour provinciale et des règles de procédure civile;
 - terminer l'installation des affiches bilingues dans les endroits désignés, conformément à l'Entente relative à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale);
 - fournir aux employés du Ministère une formation sur la terminologie juridique en français;
 - explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes de la cour, financer la formation et faire signer l'entente de service en retour;
 - appuyer la formation en français à l'Université Sainte-Anne (parrainée par les Affaires acadiennes).

Le ministère de la Justice devait aussi continuer d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui devait :

- veiller à ce que le Ministère satisfasse aux exigences relatives aux services en français, notamment en offrant des services en français aux endroits requis et en prêtant assistance, au besoin, lors des rencontres d'engagement citoyen pour parler du plan d'action pour contrer la violence familiale et du projet de recherche « First Voice »;
- fournir une contribution en nature et présenter un exposé aux trois symposiums de l'AJEFNE sur les services en français offerts au ministère de la Justice;
- appuyer la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public en fournissant des affiches, des cartes explications et des trousseaux *Bonjour!* aux nouveaux employés qui parlent français;
- augmenter la capacité d'offrir des services en français¹ en déterminant quels employés étaient en mesure d'offrir aux clients des services en français en leur offrant les outils et les ressources d'apprentissage et la formation nécessaires pour acquérir les compétences linguistiques en français;
- coordonner les évaluations des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupaient des postes désignés bilingues et aider les ressources humaines avec le processus d'embauche;

¹ En fonction des besoins et de la politique sur la formation en français.

- continuer de mettre à jour la liste des employés qui avaient suivi la formation et de ceux qui étaient en mesure d'offrir des services en français;
- faire traduire en français les documents qui avaient trait à une initiative particulière qui s'adressait à toute la province ou à la communauté acadienne et francophone;
- élaborer un plan de traduction pour le site Web et le mettre en œuvre après son approbation.

L'Aide juridique devait :

- améliorer sa capacité d'offrir des services juridiques en français en continuant à fournir de l'information au personnel de soutien et aux avocats de l'Aide juridique relativement à la *Loi sur les services en français*, et poursuivre sa politique d'amélioration des occasions pour le personnel d'acquérir des compétences en français;
- fournir de l'information sur les services en français aux employés lors des réunions du personnel et continuer de fournir à tous les employés la directive découlant de la politique officielle sur les services en français contenue dans le manuel des politiques;
- fournir l'information sur la formation linguistique en français et encourager le personnel à profiter des possibilités d'acquérir des compétences en français;
- rencontrer régulièrement le conseil consultatif sur les services en français du ministère de la Justice et fournir des renseignements opportuns sur les projets et les réalisations;
- continuer de travailler avec l'AJEFNE pour des consultations, des renvois et des rencontres avec la direction;
- communiquer avec la coordinatrice des services en français du Ministère pour faire traduire les documents et la correspondance reçus en français et afficher sur le site Web de l'information bilingue à jour sur ses services;
- indiquer dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constituait un atout et faire traduire le rapport annuel de l'Aide juridique pour l'afficher sur son site Web;
- dresser une liste du personnel de l'Aide juridique en mesure d'offrir des services en français, superviser la prestation de services en français par le personnel et s'occuper de la formation du personnel;
- continuer de mettre à jour la liste d'employés et d'avocats en pratique privée qui peuvent offrir des conseils juridiques en français au téléphone et appuyer les avocats et les employés de soutien qui désirent poursuivre leur formation linguistique en français pour améliorer la prestation des services;
- prendre en charge les frais des employés qui parlent français et qui se déplacent pour aller offrir des services en français partout dans la province;
- veiller à fournir les outils nécessaires pour faciliter la prestation de services en français, tels que des lexiques, des textes de références juridiques, les affiches du programme *Bonjour!*, dans les endroits appropriés des bureaux, et ainsi de suite.

Le Service des poursuites publiques devait :

- envoyer un membre du personnel rencontrer l'AJEFNE pour discuter des besoins des communautés acadiennes et francophones;
- déterminer quel matériel imprimé devait être traduit et dans quel ordre de priorité;
- continuer de veiller à ce que les procureurs de la Couronne du Service des poursuites publiques et le personnel de soutien aient l'occasion de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettaient.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2011-2012

Le ministère de la Justice :

- a continué de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et les représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pouvaient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- a fait traduire différents documents, notamment les cartes de renvoi qui ont été imprimées pour être distribuées par les agents de police aux clients francophones et un dépliant des services correctionnels intitulé *Votre carrière dans les services correctionnels*;
- a consulté les intervenants pour déterminer dans quels domaines l'information devrait être bilingue sur le site Web. Le Ministère a réalisé son plan pour la traduction et la publication en 2011 ce qui a donné lieu à du contenu amélioré sur les sites du Bureau du curateur public, des Services aux victimes et du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires. De plus, avec l'approbation de la magistrature, les règles de procédure civile pour la Cour d'appel et la Cour suprême, y compris la Division de la famille, ont été publiées en français avec la version officielle en anglais sur le site Web des tribunaux. Le travail comprenait la poursuite de la traduction des règles en matière de droit de la famille et des notes de pratique;
- a effectué une vérification à la fin de l'exercice financier qui a confirmé que 40 p. 100 du site Web du ministère de la Justice avait été traduit et était maintenant accessible en français;
- a révisé et mis à jour le manuel sur le Programme d'information pour les parents (PIP) qui a été traduit en français par l'AJEFNE. L'AJEFNE a aussi recruté des bénévoles pour présenter le PIP en français;
- a exploré avec les Affaires acadiennes et l'AJEFNE la possibilité d'accepter des testaments en français sans avoir besoin de les faire traduire en anglais. Un groupe de travail formé de représentants des Affaires acadiennes, du ministère de la Justice et de l'AJEFNE a examiné les préoccupations des greffiers des successions, déterminé le nombre de testaments présentés en français sur une période de cinq ans et mené une étude sur les lois en vigueur dans les autres provinces et les territoires. Un rapport a été rédigé et remis au ministre de la Justice;
- a embauché une employée de soutien bilingue pour le bureau communautaire de services correctionnels à Port Hawkesbury ainsi que deux stagiaires en droit;
- a offert six types de formation aux employés du ministère de la Justice :
 - 15 personnes ont suivi le cours de correspondance en français;
 - en tout, 40 personnes ont suivi entre un et cinq cours d'une journée sur la terminologie juridique en français. Cinq cours ont offerts à chacun des endroits suivants : Halifax, Yarmouth et Port Hawkesbury;
 - trois agents de probation et 7 sténographes de la cour ont suivi une formation sur la terminologie juridique propre à leurs fonctions;
 - 29 personnes ont suivi des cours à l'Université Sainte-Anne;
 - six personnes ont suivi un cours de terminologie juridique (cours d'une semaine offert à Montréal);
 - un agent de probation a suivi un cours de français à l'Alliance française à Moncton au Nouveau-Brunswick.
- a complété le plan de services en français 2012-2013 et le rapport d'activités annuel pour le 31 mars 2012.

Au cours de la dernière année, des divisions du Ministère ont fait avec succès la promotion de la prestation des services en français dans des secteurs prioritaires partout dans la province. Certaines de ces initiatives sont indiquées ci-après.

Services judiciaires

- la fin de la traduction des règles de la Cour provinciale et des règles de procédure civile;
- l'offre de formation intensive en français à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes judiciaires en retour d'un contrat de service de deux ans pour offrir des services en français dans les tribunaux. Un sténographe judiciaire participera à cette formation à partir d'avril 2012;
- l'installation d'affiches bilingues au Centre de justice de Port Hawkesbury et à son bureau satellite à Port Hood;
- le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (MEP) a indiqué dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constituait un atout;
- le programme provincial d'aide aux victimes a annoncé un poste désigné bilingue dans la Municipalité régionale d'Halifax, mais il n'a pas été en mesure d'obtenir les services d'une personne bilingue.

La Division de la sécurité publique a indiqué dans ses offres d'emploi que le bilinguisme (français, anglais) constituait un atout pour un poste au Bureau provincial des armes à feu. Elle a fait traduire des dépliants promotionnels sur la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (*Safer Communities and Neighbourhoods Act*), qui ont été distribués à Yarmouth.

Au sein de l'Unité de la prévention du crime

- les formulaires d'inscription et de mise en candidature ainsi que les documents sur les prix du ministre pour le leadership en prévention du crime ont été publiés en français;
- les subventions pour la prévention du crime pour appuyer les initiatives communautaires sont accessibles aux organismes communautaires francophones. Les organismes ne peuvent recevoir cette subvention qu'une seule fois;
- le personnel a encouragé les organismes communautaires francophones à participer à des initiatives conjointes des communautés et du gouvernement axées sur la lutte contre la violence familiale et la violence faite aux aînés.

Les Services de technologie de l'information ont élaboré et distribué les nouvelles lignes directrices sur la préparation de matériel pour le site Web qui décrit les protocoles précis à suivre pour la traduction de nouveau matériel avant son affichage sur le site Web.

La coordonnatrice des services en français :

- a offert des conseils, une direction et de l'aide en français à une équipe interministérielle qui a eu différentes rencontres avec les organismes communautaires acadiens et francophones au sujet du plan d'action pour contrer la violence familiale et du projet de dialogue sur la violence familiale;
- a communiqué régulièrement avec l'AJEFNE : des rencontres tous les trois mois avec les Services judiciaires et l'AJEFNE et une rencontre avec le ministre de la Justice;
- a fait un exposé à trois symposiums de l'AJEFNE sur les services en français au ministère de la Justice;
- a coordonné une rencontre entre l'AJEFNE et les Services correctionnels pour discuter des rapports présentenciels en français;

- a présenté un exposé sur les services en français offerts par le ministère de la Justice lors de l'assemblée générale annuelle de la FANE;
- a fait la promotion du programme *Bonjour!*, a fourni au besoin le matériel *Bonjour!* et a fait la promotion des prix *Bonjour!* pour l'excellence dans les services en français au sein du ministère de la Justice, à l'Aide juridique et au Service des poursuites publiques;
- a coordonné la traduction des offres d'emploi et des questions d'entrevue;
- a coordonné les tests de quatre employés par l'Université Sainte-Anne pour évaluer leurs compétences en français;
- a élaboré le plan de traduction pour le site Web pour 2011-2012 et a vu à sa réalisation;
- a fourni, au besoin, aux employés bilingues les outils en français nécessaires, notamment des exemplaires bilingues du *Code criminel* aux centres de justice, et a fourni des exemplaires du *Code criminel* et d'Antidote, un outil d'aide à la rédaction, à deux sténographes judiciaires;
- a continué de tenir à jour la liste des employés qui ont suivi la formation et de ceux qui sont en mesure d'offrir des services en français;
- a fait traduire des documents sur différentes initiatives menées à l'échelle de la province, notamment le projet de dialogue sur la violence familiale et sur la loi sur les directives personnelles (*Personal Directives Act*).

L'Aide juridique

L'Aide juridique a consulté et rencontré les Affaires acadiennes, l'AJEFNE et des représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone. Un avocat a suivi le cours de correspondance en français et un autre a participé à la formation sur la terminologie juridique, a suivi un cours en français offert à l'Université Sainte-Anne et a suivi un cours d'une semaine en terminologie juridique en français à Montréal.

Le Service des poursuites publiques

Trois membres du personnel ont suivi le cours de terminologie juridique en français et cinq employés ont participé au cours de terminologie juridique d'une semaine à Montréal. Le Service des poursuites publiques a consulté et rencontré les Affaires acadiennes, l'AJEFNE et des représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone. Le Service des poursuites publiques continue de permettre aux employés de suivre des cours de français.

Objectif 3 : Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

En collaboration avec l'AJEFNE, le ministère de la Justice est déterminé à aider les jeunes en faisant la promotion de la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.

Mesures spécifiques en 2011-2012

Pour ce qui était de la Journée du droit, le ministère de la Justice s'était engagé :

- à fournir du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE;
- à faire en sorte que des professionnels du Ministère aillent faire des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice;

- à présenter des exposés sur l'Établissement pour jeunes des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse.

Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2011-2012

Le ministère de la Justice en collaboration avec l'AJEFNE a invité des élèves francophones de partout en Nouvelle-Écosse à participer à la Journée du droit. Il a fourni du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE lors de la Journée du droit. Des professionnels du Ministère ont fait des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice et des exposés sur l'Établissement pour jeunes des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse aux élèves du cours de droit dans deux écoles secondaires francophones. Une procureure de la Couronne a parlé de son travail lors de la Journée du droit.

Plan de services en français 2012-2013

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice, le service de l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour 2012-2013, de même que sur les activités qui seront entreprises pour les atteindre.

Objectif 1 : Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français* :

- en appuyant les Affaires acadiennes;
- en mettant en œuvre la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- en contribuant au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- en continuant d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Le ministère de la Justice :

- continuera de mettre en œuvre l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale) en offrant notamment aux employés du Ministère des cours de terminologie juridique spécialisée en français;
- négociera l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* pour la période de 2013 à 2018;
- créera un dépliant ou une brochure pour expliquer la *Loi sur les contraventions*;
- continuera de respecter ses obligations juridiques et d'améliorer ses services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* et de la *Loi sur les contraventions*, en veillant à ce qu'il y ait, le cas échéant, un juge, un sténographe judiciaire, un procureur de la Couronne et un interprète francophones pour les audiences;
- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'AJEFNE et le comité des coordonnateurs aux Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- travaillera avec les Affaires acadiennes en mettant en œuvre et en suivant la campagne *Bonjour!* au ministère de la Justice et en faisant la promotion des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;
- fournira des conseils juridiques de qualité et veillera à ce que les avocats continuent de profiter des possibilités de formation offertes à la Division des services juridiques.

L'Aide juridique continuera d'appuyer la prestation de services en français et d'élaborer des politiques.

Le Service des poursuites publiques continuera d'appuyer la prestation de services en français et d'élaborer des politiques. Le site Web du SPP sera mis à jour pour que l'information en français soit facilement accessible. Les procureurs de la Couronne qui sont bilingues recevront des cartes professionnelles bilingues.

Objectif 2 : Consulter la communauté et planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Le ministère de la Justice :

- poursuivra les consultations avec les intervenants francophones, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'AJEFNE et la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques pourraient être traduits en français et dans quel ordre de priorité, et de faire des recommandations à cet égard;
- embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues seront à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- continuera d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui :
 - fournira des services en français au sein du Ministère selon les besoins et appuiera le projet de dialogue sur la violence familiale en facilitant la participation de la communauté acadienne et francophone et en coordonnant la traduction du matériel s'il y a lieu;
 - appuiera la prestation des services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directs au public en fournissant des affiches, des cartes d'explications et des trousseaux *Bonjour!* aux nouveaux employés qui parlent français;
 - augmentera la capacité d'offrir des services en français² en déterminant quels employés sont en mesure d'offrir aux clients des services en français et en offrant à ces derniers les outils, les ressources et la formation nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français;
 - coordonnera les évaluations des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues, et aidera les ressources humaines avec le processus d'embauche;
 - continuera de mettre à jour la liste des employés qui avaient suivi la formation et de ceux qui sont en mesure d'offrir des services en français;
 - fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou à la communauté acadienne et francophone;
 - élaborera un plan de traduction pour le matériel imprimé et électronique et le mettra en œuvre après son approbation.

Certaines divisions entreprendront des initiatives précises.

- Les Services juridiques continueront d'augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi le personnel juridique et de

² En fonction des besoins et de la politique sur la formation en français.

soutien, est en mesure d'offrir aux clients des services en français et en profitant de toutes les occasions pertinentes de suivre de la formation.

- Les Services judiciaires continueront à faire traduire l'information sur leur site Web, à explorer les cours offerts à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes judiciaires, à financer la formation (avec l'aide du fédéral) et à faire signer des ententes de service en retour.
- Les Services correctionnels continueront d'appuyer la participation du personnel à la formation en français, surveilleront les postes qui deviendront vacants dans les bureaux communautaires de services correctionnels dans la région métropolitaine dans le but de créer un poste d'agent de probation bilingue quand un poste deviendra vacant; fourniront des cartes professionnelles bilingues au personnel des bureaux communautaires de services correctionnels pour promouvoir l'offre de services bilingues et surveilleront activement le site Web pour veiller à ce que toute nouvelle information soit traduite.
- La Division de la sécurité publique :
 - continuera de trouver des candidats pour suivre des cours de français, informera les nouveaux employés des possibilités de suivre des cours de français et encouragera tous les employés à envisager de suivre des cours de français;
 - trouvera une personne bilingue qui pourra aider au besoin;
 - fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou à la communauté acadienne;
 - explorera la possibilité de faire traduire tout nouveau dépliant, tout nouveau formulaire et tout nouvel avis de la Division; les secteurs possibles sont la sécurité privée (en relation avec la nouvelle loi sur les services de sécurité et d'enquête (*Security and Investigative Services Act*)), la stratégie pour la prévention du crime, l'unité d'enquête de la sécurité publique et l'unité de la confiscation civile ainsi que les subventions et les prix accordés pour la prévention du crime;
 - annoncera les postes à pourvoir à la Division de la sécurité publique avec la mention que la connaissance du français est un atout, s'il ya lieu. Parmi les postes qui pourraient devenir vacants, il y a un poste d'agent des armes à feu au Bureau des armes à feu, un poste d'agent responsable de la conformité ou un poste de préposé aux permis au bureau des programmes de sécurité;
 - continuera, par l'entremise de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec l'AJEFNE et la FANE à des initiatives pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action pour contrer la violence familiale.

L'Aide juridique

L'Aide juridique améliorera sa capacité d'offrir des services juridiques en français en continuant à fournir de l'information au personnel de soutien et aux avocats de l'Aide juridique relativement à la *Loi sur les services en français* et à poursuivre sa politique d'amélioration des occasions pour le personnel d'acquérir des compétences en français.

Le Service des poursuites publiques

Le Service des poursuites publiques continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques doivent être traduits et dans quel ordre, et il continuera de veiller à ce que les procureurs de la Couronne et le personnel de soutien aient la possibilité de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettent.

Objectif no 3 : Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité et promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.

Mesures spécifiques en 2012-2013

Pour ce qui est de la Journée du droit, le ministère de la Justice fournira une aide financière et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE :

- exposés sur les carrières dans le domaine de la justice par des professionnels du ministère de la Justice;
- exposés sur l'Établissement pour jeunes des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse.

6. Respect des priorités de la communauté acadienne et francophone

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et il continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone. Le Ministère est déterminé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il comparaît devant un tribunal provincial pour inscrire un plaidoyer. Le procès peut ensuite avoir lieu à la Cour provinciale ou à la Cour suprême. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent fournir les services requis. Dans la plupart des cas, le ministère de la Justice fournit également des services d'interprétation et de traduction. Cela s'applique quand un témoin ou un avocat ne parle pas français. Le Service des poursuites publiques compte parmi son personnel des procureurs francophones.

7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'alinéa 5(1)e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera de travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés sur les secteurs de service considérés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Les régions prioritaires sont Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby. En général, le Ministère examinera les façons d'améliorer encore plus sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur son site Web. Le travail du Ministère continuera d'être guidé par les consultations directes avec les groupes acadiens et francophones et ainsi que l'étude des rapports des consultations rédigés par les Affaires acadiennes.